

Bilan de la concertation préalable du public

Projet de parc photovoltaïque

Plateaux du Serein - Yonne

Mars 2022

Table des matières

Introduction	2
Modalités de la concertation et information du public	3
Bilan de la concertation.....	4
Contributions dans les registres	4
Réponses d'ABO Wind à la contribution.....	4
Enseignements tirés de la concertation	5
Conclusion.....	8
Annexe 1 : Avis de concertation préalable	9
Annexe 2 : Contributions reçues	10
Les courriers électroniques	10

Introduction

La concertation préalable est une procédure permettant de consulter les citoyens afin de débattre et d'enrichir un projet. Elle permet de définir ensemble un projet et de le partager au bénéfice du territoire et des citoyens. Une concertation préalable volontaire permet d'améliorer et de rendre le projet plus lisible.

La société ABO Wind porte un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Santigny dans le département de l'Yonne (89) au lieu-dit Cодаux ainsi que d'autres parcelles voisines.

Dans le cadre de la conception du projet photovoltaïque « Plateaux du Serein » porté par ABO Wind, il a été choisi de procéder, en accord avec la commune de Santigny, à une concertation volontaire pour recueillir l'avis des parties prenantes.

Le présent document dresse un bilan de la concertation réalisée.

Il est à disposition du public sur le site internet dédié au projet (<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/plateaux-du-serein.html#communication>) conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

Modalités de la concertation et information du public

Rappelons ici que cette concertation du public n'est pas obligatoire et a été mise en place de façon volontaire par ABO Wind, avec l'accord des élus de la commune.

La concertation préalable du public s'est tenue du 17/09/2021 au 04/10/2021 inclus.

Elle a été annoncée par un bulletin d'information diffusé tout début septembre 2021 aux habitants de Santigny.

La concertation préalable du public a également fait l'objet d'un avis de concertation : des affiches sur fond jaune ont été mises en place sur le site du projet, en mairie de Santigny ainsi que sur des panneaux d'affichages municipaux à partir du 03/09/2021 (soit plus de 15 jours avant le début de la concertation) et jusqu'à la fin de la concertation. Une copie de l'avis est fournie en Annexe 1, page 9.

La concertation préalable du public a débuté par une réunion publique qui s'est tenue à la salle des fêtes de Santigny le 17/09/2021 à 20 heures.

Un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet et toutes les informations utiles à sa compréhension, conformément à l'article R.121-20 du Code de l'environnement, a été mis à la disposition du public en mairie de Santigny en format papier pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Une version électronique a également été mise à disposition du public sur internet :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/plateaux-du-serein.html#communication>

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions ont été recueillies :

- Par écrit sur le registre ouvert en mairie
- Par correspondance à l'adresse suivante : ABO Wind – 6 bis Avenue Jean Zay – 6ème étage – 45000 Orléans
- Par voie électronique, à l'adresse : thomas.glutron@abo-wind.fr
- Par un formulaire en ligne sur le site internet dédié au projet

A l'issue de la concertation, le responsable du projet d'ABO Wind a recueilli les avis formulés et a produit le présent bilan de la concertation. Ce bilan est désormais consultable sur la page internet du projet. **Il sera mis à disposition en mairie de Santigny pendant deux mois, dès que cela sera possible aux vues des restrictions liées au Corona Virus.**

Le maître d'ouvrage y indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Bilan de la concertation

Contributions dans les registres

Aucune contribution n'a été recueillie, ni par voie postale, ni sur le registre à disposition du public présent en Mairie, ni sur le registre disponible en ligne via le formulaire de contact sur la page internet dédiée au projet.

Une seule contribution a été recueillie par e-mail à l'adresse du responsable du projet :

E-mail de Madame Isabelle Dhenin reçu le 27/09/2021 à 20h57 :

Thomas Glutron

De: dhenin.isabelle <dhenin.isabelle@gmail.com>
Envoyé: lundi 27 septembre 2021 20:57
À: Thomas Glutron
Objet: concertation préalable projets Santigny

Mr Glutron

Pour donner suite à la concertation préalable, je voudrais vous signaler mon désaccord sur la réalisation de vos deux projets de parcs photovoltaïques sur la petite commune de Santigny.

C'en est assez de vos projets soit disant écologiques. Sur vos 8 projets en Bourgogne Franche Comté, 3 se situent sur la commune de Santigny. 3 projets sur une superficie de 9.3 km2 alors que la région fait 47 700 km2 !!!! Vous n'avez pas l'impression de concentrer vos projets. Santigny n'est pas une zone industrielle ou vous pouvez mettre vos éoliennes et vos panneaux solaires comme bon vous semblent ! Une bonne partie des habitants de la commune sont contre et veulent garder leur cadre de vie mais ils sont fatalistes et ne s'expriment pas. Ce n'est pas mon cas et lors de l'enquête publique, je donnerais mes arguments contre vos projets qui défigurent notre campagne et qui sont préjudiciables à l'environnement.

Isabelle Dhenin

Réponses d'ABO Wind à la contribution

Les différentes études réalisées, par des bureaux études indépendants, montrent que les impacts du projet Plateaux du Serein, pour la faune, la flore, les milieux naturels et les paysages, sont limités aux abords immédiats. Le maillage bocager ainsi que la topographie limitent considérablement les enjeux pour l'aire d'étude éloignée.

De plus, les pratiques agricoles en transitions et en recherche de solutions de diversification d'activités sont propices au développement de projets agrivoltaïques liants la production d'énergies propres et renouvelables et des reconversions d'activités agricoles telles que l'élevage ovin autrefois présent sur le secteur Serein.

En termes d'effet de cumul, ne sont pris en compte que les projets ou installations à proximité susceptibles d'avoir un effet depuis un même point de vue ou dans la perception du territoire.

De ce fait, le projet photovoltaïque Plateaux du Serein ayant un impact faible sur l'aire d'étude rapproché, il n'a pas d'impact cumulé notable avec le projet de parc éolien.

Le projet Plateaux du Serein ne sera également que très rarement perceptible simultanément avec le projet Combe de Santigny et encore moins avec celui des Hauts du Serein, situé sur la commune voisine de Chatel-Gerard, de l'autre côté de la forêt communale de Santigny.

Le projet Plateaux du Serein a donc toute sa place dans la dynamique d'évolution agricole et rurale actuellement en cours dans la commune de Santigny et plus largement dans le territoire de la communauté de communes du Serein.

Enseignements tirés de la concertation

La démarche de concertation préalable du public nous a permis de recueillir les avis, contributions et requêtes concernant le projet photovoltaïque des Plateaux du Serein.

Cette initiative d'ABO Wind est dans la continuité des échanges sur le terrain avec les riverains et les élus qui ont enrichi le développement du projet.

La conception du projet Plateaux du Serein, incluant des échanges avec les élus, les acteurs locaux et la population, a permis à ABO Wind d'identifier les enjeux économiques et territoriaux. Cette démarche conforte ABO Wind dans les mesures de réduction des impacts et d'évitement paysagers et agricoles envisagées. Elles sont à nouveau décrites ci-dessous :

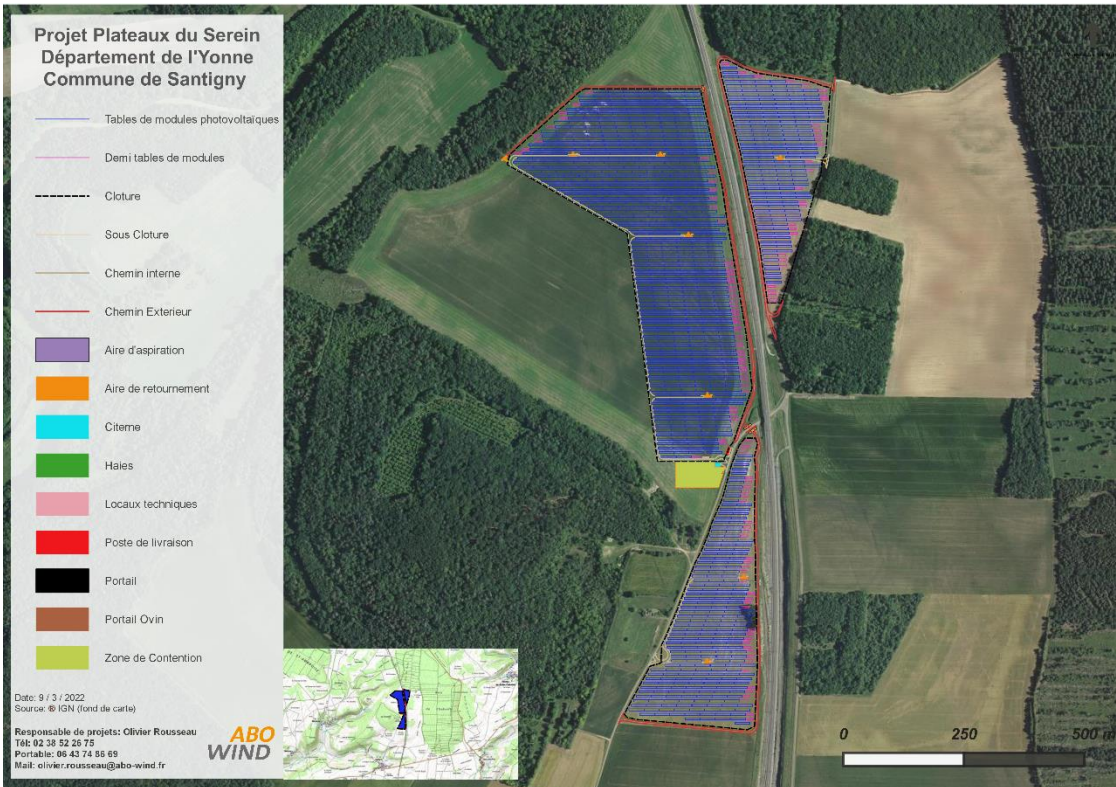
- ✓ Conception du parc photovoltaïque autour de la LGV (axe structurant du paysage immédiat et éloigné) pour éviter des impacts forts dans l'aire d'étude paysagère et patrimoniale
- ✓ Réduction de la surface d'implantation initialement de 68 ha à 36 ha permettant de supprimer les impacts potentiels sur les friches vivaces périphériques, notamment au sud-ouest de la zone d'implantation, et de supprimer les impacts forts pour l'avifaune sur environ 2,5 hectares à la pointe nord de la zone d'implantation. Cela permet aussi d'introduire une diversification des activités agricoles
- ✓ L'implantation des modules photovoltaïques sera couplée à une activité agricole. Les hypothèses à l'étude pour ce projet sont l'élevage ovin, l'apiculture bio et des productions de cultures tests à hautes valeurs ajoutées (plantes aromatiques, fruits rouges, ...). Cette co-production permet notamment de diversifier les revenus pour l'exploitant et de protéger la biodiversité.

La prise en compte de ces éléments s'est traduit sur site par les modifications illustrées sur les deux cartes ci-dessous :

Première hypothèse d'implantation de modules :



Scénario final retenu du projet Plateau du Serein :



Evolution des caractéristiques du projet :

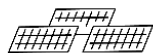
Première variante d'implantation :



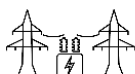
Surface du site d'étude :
68 ha

Nombre de modules :

env. 110 600



Technologie envisagée (puissance nominale) :
module monocristallin de 540 Wc



Puissance du parc :

env. 57 MWc

Estimation annuelle de la production électrique :
env. 71 400 MWh



Nombre de personnes alimentées en électricité
renouvelable* :

env. 30 400

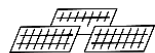
Variante d'implantation retenue :



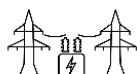
Surface du site d'étude :
35 ha

Nombre de modules :

env. 56 900



Technologie envisagée (puissance nominale) :
module monocristallin de 540 Wc



Puissance du parc :

env. 31 MWc

Estimation annuelle de la production électrique :
env. 38 000 MWh



Nombre de personnes alimentées en électricité
renouvelable* :

env. 16 170

* Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus, calcul sur la base de données croisées INSEE / CRE / RTE

Conclusion

La démarche de concertation préalable, qui vient en amont du processus d'enquête publique, nous a permis de solliciter les citoyens sur le développement en cours du projet.

La construction du projet a pu ainsi avancer de façon progressive, avec un partage d'information graduel. Nous avons pu communiquer aux moments opportuns en fonction des informations disponibles à transmettre aux citoyens, aux acteurs économiques et aux élus locaux.

L'intégration des préoccupations, et les échanges avec les élus locaux ont fait évoluer le scénario vers un projet optimisé pour le territoire.

Enfin, l'ensemble des mesures agri – environnementales permettra une reconversion du site vers une activité agricole à forte valeur ajoutée, et pérenne à long terme, en synergie avec une production d'énergie renouvelables.

Le projet participe à la dynamique économique locale et à la volonté territoriale de réduire ses besoins d'énergie et de les couvrir par des énergies renouvelables.

Annexe 1 : Avis de concertation préalable

Cet avis a été affiché sur site du 18 octobre au 18 novembre 2020.

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

Projets des parcs photovoltaïques au sol Commune de Santigny (89420)

Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Wind dont le siège social est situé 2 rue du Libre Echange à Toulouse (31506) développe deux projets photovoltaïques. Le projet du Plateau du Serein se caractérise par une surface d'environ 36 hectares pour une puissance d'environ 31 MWc. Tandis que le projet de Combe de Santigny se caractérise par une surface d'environ 20 hectares pour une puissance d'environ 16 MWc.

Le développement de ces projets sur la commune de Santigny fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Wind.

Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du 17 septembre au 4 octobre 2021 inclus.

Modalités de la concertation préalable :

Pendant toute la durée de la concertation :

Pour chaque projet, les dossiers de concertation seront disponibles pour consultation :

- en mairie de Santigny pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public
- dans leurs versions électroniques téléchargeables sur les pages internet de chaque projet : <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/Plateaux-du-serein.html> et <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/Combe-de-Santigny.html>

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Santigny
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Wind – 6 bis Avenue Jean Zay – 6ème étage – 45000 Orléans
- par voie électronique, à l'adresse suivante : thomas.glutron@abo-wind.fr
- via le formulaire « Foire à questions » de la page internet du projet

A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Wind recueillera les avis formulés. Le bilan de ces concertations seront rendus publics. Ils seront disponibles en mairie de Santigny ainsi que dans leurs versions électroniques téléchargeables sur la page internet de chaque projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Annexe 2 : Contributions reçues

Les courriers électroniques

Thomas Glutron

De: dhenin.isabelle <dhenin.isabelle@gmail.com>
Envoyé: lundi 27 septembre 2021 20:57
À: Thomas Glutron
Objet: concertation préalable projets Santigny

Mr Glutron

Pour donner suite à la concertation préalable, je voudrais vous signaler mon désaccord sur la réalisation de vos deux projets de parcs photovoltaïques sur la petite commune de Santigny.

C'en est assez de vos projets soit disant écologiques. Sur vos 8 projets en Bourgogne Franche Comté, 3 se situent sur la commune de Santigny. 3 projets sur une superficie de 9.3 km2 alors que la région fait 47 700 km2 !!!! Vous n'avez pas l'impression de concentrer vos projets. Santigny n'est pas une zone industrielle ou vous pouvez mettre vos éoliennes et vos panneaux solaires comme bon vous semble ! Une bonne partie des habitants de la commune sont contre et veulent garder leur cadre de vie mais ils sont fatalistes et ne s'expriment pas. Ce n'est pas mon cas et lors de l'enquête publique, je donnerais mes arguments contre vos projets qui défigurent notre campagne et qui sont préjudiciables à l'environnement.

Isabelle Dhenin

Thomas Glutron
Responsable de projets

06.45.85.22.12
thomas.glutron@abo-wind.fr

ABO Wind
Le Millenium
6 bis avenue Jean Zay,
6ième étage
45000 Orléans
www.abo-wind.fr

ABO
WIND
SOLAR